



Cession de bail commercial

Par **nicolas79_old**, le **26/07/2007** à **01:46**

Bonjour,rnrnMa question porte sur une cession de bail commercial.rnLe bailleur est une mairie.Le précédent locataire m'a fait signé une cession de droit au bail écrite par lui-meme sans avertir le bailleur alors que c'était une clause de son bail,je lui ai versé la somme correspondante.rnIl a fait enregistrer ce contrat aux impots.Son notaire me dit que ce document est valable meme s'il n'est pas notarié et que la mairie ne peut s'y opposer.rnLa précédente activité était de la vente de peinture artistique,je la poursuis en y ajoutant la vente de bijoux.Le précédent locataire ne me cède pas le fond de commerce.La mairie veut que le précédent locataire me rende la somme ("il m'a vendu du vent", pour "tout reprendre à zéro" car "c'est à elle de décider",le maire n'étant malgré tout pas opposé à mon activité et voulant bien signer le bail à ces conditions.rnLe précédent locataire est contre l'idée de me rendre la somme car en difficultés financières(dont 4 mois de loyés impayés à cette mairie).rnLe notaire me dit de lui réclamer le précédent bail notarié car il est encore valable. Il semble que ce soit un bail de 3 ansrnJe suis assez interloqué de cette affaire qui se complique.rn-La mairie peut-elle refuser de signer mon bail sans motifs valables?,comment l'obliger à signer mon bail? rn-Si je m'installe dans le local avec le précédent bail notarié,ai-je le droit de commencer mon commerce? rn rnMerci